

Valérie Védère
Résidence Camponac
Avenue Roger Chaumet
Entrée 11 Appt 160
33600 Pessac
Tél : 06 43 72 65 89
E-Mail : didi.vedere@gmail.com

Pessac le jeudi 29 février 2024

Objet : Dénonciation de l'arrêt des fleurs séchées dans l'expérimentation du cannabis médical en France

Madame la Ministre de la Santé,
Monsieur le Ministre de L'intérieur,
Madame la Directrice de l'ANSM,

Par la présente, je me permets de vous adresser une lettre ouverte pour exprimer mon profond désarroi et ma vive opposition à la récente décision de retirer les fleurs de cannabis de la liste des médicaments disponibles dans le cadre de l'expérimentation du cannabis médical en France. Dispositif pourtant encadré dans le cadre de l'arrêté publié le 3 mars 2021. Cette décision va priver injustement des centaines de patients d'un traitement essentiel à leur bien-être et à leur qualité de vie.

La France, en prenant cette décision, fait preuve d'une ignorance flagrante envers les souffrances des patients qui dépendent du cannabis médical pour soulager leurs douleurs chroniques, leurs crises paroxystiques et leurs troubles neuropathiques. Il est incompréhensible que dans un pays où l'innovation médicale est encouragée, une option thérapeutique aussi vitale soit retirée, condamnant ainsi de nombreux patients à une vie de souffrance et de désespoir.

L'expérimentation du cannabis médical, lancée dans le cadre de la loi de financement de la sécurité sociale pour 2020 et prolongée pour cinq ans supplémentaires par la loi de financement de la sécurité sociale pour 2024, avait suscité un espoir légitime parmi les patients souffrant de conditions douloureuses. Cependant, l'avis du comité scientifique temporaire de l'ANSM, datant du 7 décembre 2023, excluant les formes inhalées, ou "sommités fleuries", de cette expérimentation dans les semaines à venir, constitue un revers cruel pour ceux qui attendaient un soulagement de leur douleur.

Il est impératif de souligner l'importance thérapeutique des formes inhalées de cannabis médical, en particulier des fleurs séchées. Ces dernières offrent une action rapide et de courte durée, ce qui les rend particulièrement adaptées pour traiter les crises paroxystiques et les douleurs neuropathiques. Contrairement à l'administration orale, l'inhalation permet un soulagement immédiat des symptômes, ce qui est crucial pour améliorer la qualité de vie des patients.

En tant que bénéficiaire moi-même du cannabis médical, je peux témoigner de son efficacité indéniable dans le soulagement de la douleur et de la souffrance. Pendant trois ans, j'ai pu bénéficier d'un soulagement tangible grâce à ce traitement, qui m'a permis de retrouver un semblant de dignité et d'espoir dans ma lutte contre la maladie. Cependant, la décision du gouvernement français de retirer les fleurs séchées de la liste des médicaments menace de priver de nombreux patients de ce soulagement vital.

Il est inconcevable que dans un contexte où le cannabis médical est largement reconnu pour ses bienfaits thérapeutiques à travers le monde, la France fasse marche arrière et restreigne l'accès à ce traitement pour les patients qui en ont désespérément besoin. Cette décision est non seulement injuste, mais elle constitue également une violation des droits fondamentaux des patients à un traitement médical digne et efficace.

Nous, patients du cannabis médical, refusons d'être laissés pour compte par un système de santé qui semble indifférent à nos souffrances. Nous refusons d'être condamnés à une vie de douleur et de désespoir simplement parce que nos besoins thérapeutiques ne correspondent pas aux politiques en vigueur. Nous

demandons à être entendus et respectés en tant que citoyens à part entière, ayant droit à un traitement médical qui répond à nos besoins spécifiques.

Si le gouvernement français ne veut pas reconnaître nos besoins, alors nous nous battons pour les faire reconnaître. Nous ne permettrons pas que nos seules options soient :

- De souffrir en silence.
- D'avoir recours à des traitements de fond ou des opioïdes, qui en plus de leurs effets secondaires délétères reconnus s'avèrent inadaptés et dangereux dans le traitement des crises de douleurs.
- Ou de devenir des criminels en nous procurant notre médicament de manière illégale.

C'est un choix déchirant que personne ne devrait avoir à faire !

Par conséquent, nous lançons un appel à l'action collective pour défendre nos droits et faire entendre notre voix. Nous exigeons que le gouvernement français reconsidère sa décision de retirer les fleurs séchées de la liste des médicaments disponibles dans le cadre de l'expérimentation du cannabis médical. Nous exigeons également des explications claires et transparentes sur les raisons qui ont motivé cette décision, ainsi que des mesures concrètes pour garantir l'accès continu des patients au traitement dont ils ont besoin. Cette question vous a également été posée par madame la sénatrice Anne Souyris le 22 février 2024 dans une question écrite, à ce jour sans réponse.

Ensemble, nous sommes plus forts. Ensemble, nous pouvons changer les choses. Ensemble, nous pouvons obtenir justice pour tous les patients du cannabis médical qui se sentent abandonnés et ignorés par un système de santé qui devrait les soutenir. Nous sommes déterminés à nous battre pour nos droits et à défendre notre dignité. Nous espérons que vous entendrez notre appel et que vous agirez en conséquence pour rectifier cette injustice flagrante.

Veillez agréer, Madame la Ministre, Monsieur le Ministre, Madame la Directrice, l'expression de mes salutations distinguées.

Madame Védère Valérie

Tél. : 06 43 72 65 89

E-Mail : didi.vedere@gmail.com